

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/11-542-114 du 07/11/2011

CONGES BONIFIES 2011-2012 - PERSONNELS EN POSTE EN METROPOLE - CALENDRIER

Destinataires : MM. les Présidents d'Université - Mmes et MM les Directeurs des services de documentation des Universités - MM. les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale (pour les établissements du 1er degré) - M. le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports - M. le Délégué régional de l'ONISEP - M. le Directeur du Centre régional de l'ENSAM - M. le Directeur du CROUS - M. le Directeur du CRDP - M. le Directeur du CREPS - M. le Directeur de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande - M. le Directeur de CEREQ - Mmes et MM les chefs d'établissement de l'Académie - Mmes et MM. les chefs de division, et service du Rectorat

Affaire suivie par : Mme MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03

J'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des opérations de recensement des personnels sollicitant l'octroi d'un congé bonifié et vous demande de bien vouloir en informer les personnels de votre établissement ou service. ➤ **ATTENTION : cette circulaire ne concerne pas les personnels ouvriers (ex OEA-OP-MO) qui sont, à la date du 1^{er} janvier 2008, détachés ou intégrés dans la Fonction Publique Territoriale.**

➤ Réception dans mes services de l'état nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit (Annexe 1) :

25 novembre 2011 pour la campagne de l'été 2012.

➤ La demande individuelle (Annexe 2) devra parvenir au Secrétariat Général – Martine MARTIN - accompagnée des pièces justificatives, et revêtue de votre avis :

le 30 mars 2012

En ce qui concerne le choix de la période de congé bonifié, je vous rappelle qu'aux termes de l'article 8 du décret n°78-399 du 20 mars 1978 "*les personnels des établissements d'enseignement et des centres de formation scolaires ou universitaires doivent l'inclure... dans celle des grandes vacances scolaires ou universitaires*". A cet égard, la date à partir de laquelle le départ en congé bonifié pourra être autorisé sera déterminée en fonction du calendrier des vacances scolaires de l'été 2012 et des nécessités de service appréciées par le chef d'établissement.

Les autres précisions apportées dans la note de service n°94-231 du 21 septembre 1994 parue au BO n°35 du 29 septembre 1994 demeurent valables, sauf pour les personnels pour lesquels la décision d'octroi d'un congé bonifié a été transférée aux présidents d'université et aux chefs d'établissement de l'enseignement supérieur :

- par arrêté du 15 décembre 1997 publié au JO du 14 janvier 1998 en ce qui concerne les professeurs d'université et les maîtres de conférences ;
- par arrêté du 27 juillet 1999 publié au JO du 20 août 1999 pour les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation ;
- par arrêté du 27 juin 2001 publié au JO du 25 juillet 2001 pour les personnels des bibliothèques

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Inspection Académique de Vaucluse
DVRH Pôle B

Dossier suivi par Sylvie LE GOUADEC
04 90 27 76 25

CONGES BONIFIES ETE 2012

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la circulaire rectoriale SG/11-542-114 parue au bulletin académique n° 542 du 07/11/2011.

Les enseignants intéressés remplissant les conditions pour prétendre à ce congé sont invités à me faire parvenir par la voie hiérarchique **pour le mardi 22 novembre 2011 délai de rigueur** l'annexe 1 (état nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit) ainsi que leur demande (annexe 2) accompagnée des pièces justificatives correspondant à leur situation.

Pour l'Inspecteur d'Académie,
Le Chef de la DVRH
Gabriel DUBOC

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Etat nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit bénéficiaires d'un congé BONIFIE 2011-2012

DEPARTEMENT DE DESTINATION

NOM DES FONCTIONNAIRES	ETABLISSEMENT D'AFFECTATION et grade (1)	AYANTS DROITS devant voyager avec le bénéficiaire (2) (y compris les membres de la famille non pris en charge par l'administration)			TOTAL (a) + (c)+(d)+(e)	Dates de départ	Dates de retour	Dates de départs ou de retours anticipés	Aéroport de départ et de retour souhaité
		CONJOINT	ENFANTS A CHARGE						
			> 12 ans à < 20 ans	> 2 ans à < 12 ans					

NOM de l'agent relevant du ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie	NOM DU CONJOINT	NOM(S) ET DATE DE NAISSANCE DES ENFANTS	NUMERO DE PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE	TELEPHONE	Date de départ	Date de retour

IL EST IMPERATIF DE COMMUNIQUER TOUS LES RENSEIGNEMENTS Y COMPRIS LE NUMERO DE PASSEPORT OU CNI

ANNEXE 2

Secrétariat Général

Demande de congé bonifié

(1) Période d'été 2012 : date limite de dépôt : **25 NOVEMBRE 2011**

(1) Martinique

(1) Saint-Pierre-et-Miquelon

(1) Guyane

(1) La Réunion

(1) Guadeloupe

Aéroport de départ (2)

Date de départ (3)

Date de retour :

Renseignements concernant l'agent :

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Département :

Lieu de naissance :

Situation de famille :

(1) Célibataire

(1) marié(e)

(1) veuf(ve)

(1) divorcé(e)

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse administrative :

N° de téléphone :

Date de nomination : - en métropole :

- dans un DOM :

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bonifié ou administratif :

- en métropole ?

- dans un DOM ?

Si oui, préciser au titre de quelle(s) année(s) :

Date de prise de fonctions après un congé bonifié ou administratif :

- en métropole :

- dans un DOM :

Indiquer les dates de congé de longue durée, parental, de disponibilité, obtenus pendant les 3 dernières années civiles :

Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une demande de mutation pour le département où vous sollicitez un congé bonifié, ou envisagez-vous de le faire ? (4)

(1) OUI

(1) NON

(1) cocher la (les) cases concernée(s)

(2) Le départ ne pourra avoir lieu antérieurement à la date d'effet de l'arrêté d'ouverture des droits au congé bonifié.

(3) Il est rappelé que les dispositions de la circulaire du 25 février 1985 stipulent qu' une durée de douze mois doit nécessairement s'écouler entre la date de retour d'un voyage pris en charge et la date de départ du voyage suivant pris en charge ».

Renseignements concernant les ayants droit :

Enfant(s) à charge (1)

Nom	Prénoms	Date de naissance
.....
.....
.....
.....

Conjoint(e)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Département de naissance :

Profession :

Nom, adresse et n° de téléphone de son employeur :

Votre conjoint est-il agent d'une administration ou entreprise où s'applique un régime de congé bonifié

Si oui, laquelle :

A t-il bénéficié de la prise en charge des frais de transport au titre de son administration ou entreprise

Si oui, laquelle :

Si non, joindre une attestation de non prise en charge pour lui-même et les enfants.

Nota : Dans le cas de voyage devant être effectué sur un vol différent de celui du bénéficiaire, en faire la demande écrite et préciser ci-dessous la date de départ (ou de retour) souhaitée (2).

Pièces justificatives destinées aux services rectoraux (3)

- une photocopie du livret de famille pour chacun des enfants à charge ;
- un relevé d'identité bancaire, postale ou d'épargne aux nom et prénom de l'agent faisant apparaître la domiciliation.
- une photocopie de la déclaration des revenus de 2011 (à verser en complément du dossier dans son établissement) ;
- une photocopie du bulletin de salaire de décembre 2011 du conjoint (à verser en complément du dossier dès sa réception) ;
- une attestation de domicile des parents délivrée par la mairie de la commune du DOM ;
ou
- une attestation de sépulture délivrée par la commune du DOM.

- un certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année scolaire en cours pour les enfants de 16 à 20 ans,
- une photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître, selon le cas, « le titulaire de la garde de l'enfant » ou « le parent qui a l'exercice de l'autorité parentale » ;
- une photocopie de la carte d'invalidité de 80 % ;
- une attestation de l'employeur certifiant la non prise en charge du voyage du (de la) conjoint(e) et/ou des enfants.

(1) Enfant(s) du fonctionnaire et/ou du conjoint à charge au sens de la législation sur les prestations familiales ;

(2) un seul voyage peut être effectué sans accompagner le bénéficiaire :

- soit au départ (voyage différé)
- soit au retour (voyage anticipé).

(3) Cocher la (les) cases concernées.

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant dans ma situation familiale.

A _____, Le

Signature de l'agent

Avis du supérieur hiérarchique

Sur la durée du congé allant du..... au.....

A _____, Le

Le supérieur hiérarchique

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/11-542-115 du 07/11/2011

CONGES SPECIFIQUES - MAYOTTE - 2011-2012 - PERSONNELS EN POSTE EN METROPOLE - CALENDRIER

Destinataires : MM. les Présidents d'Université - Mmes et MM les Directeurs des services de documentation des Universités - MM. les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale (pour les établissements du 1er degré) - M. le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports - M. le Délégué régional de l'ONISEP - M. le Directeur du Centre régional de l'ENSAM - M. le Directeur du CROUS - M. le Directeur du CRDP - M. le Directeur du CREPS - M. le Directeur de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande - M. le Directeur de CEREQ - Mmes et MM les chefs d'établissement de l'Académie - Mmes et MM. les chefs de division, et service du Rectorat

Affaire suivie par : Mme MARTIN - Tel : 04 42 91 71 21 - Fax : 04 42 26 68 03

Décret n° 2007-955 du 15 mai 2007 relatif au congé spécifique à Mayotte des magistrats et fonctionnaires de l'état.

J'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des opérations de recensement des personnels sollicitant l'octroi d'un congé spécifique et vous demande de bien vouloir en informer les personnels de votre établissement ou service. ➤ **ATTENTION** : cette circulaire ne concerne pas les personnels ouvriers (ex OEA-OP-MO) qui sont, à la date du 1^{er} janvier 2008, détachés ou intégrés dans la Fonction Publique Territoriale.

➤ Réception dans mes services de l'état nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit (Annexe 1) :

25 novembre 2011 pour la campagne de l'été 2012.

➤ La demande individuelle (Annexe 2) devra parvenir au Secrétariat Général – Martine MARTIN - accompagnée des pièces justificatives, et revêtue de votre avis :

le **30 mars 2012**

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Inspection Académique de Vaucluse
DVRH Pôle B

Dossier suivi par Sylvie LE GOUADEC
04 90 27 76 25

CONGES SPECIFIQUES MAYOTTE ETE 2012

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la circulaire rectoriale SG/11-542-115 parue au bulletin académique n° 542 du 07/11/2011.

Les enseignants intéressés remplissant les conditions pour prétendre à ce congé sont invités à me faire parvenir par la voie hiérarchique **pour le mardi 22 novembre 2011 délai de rigueur** l'annexe 1 (état nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit) ainsi que leur demande (annexe 2) accompagnée des pièces justificatives correspondant à leur situation.

Pour l'Inspecteur d'Académie,
Le Chef de la DVRH
Gabriel DUBOC

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Etat nominatif des fonctionnaires et de leurs ayants droit bénéficiaires d'un congé spécifique 2011-2012

DEPARTEMENT DE DESTINATION MAYOTTE

NOM DES FONCTIONNAIRES	ETABLISSEMENT D'AFFECTATION et grade (1)	AYANTS DROITS devant voyager avec le bénéficiaire (2) (y compris les membres de la famille non pris en charge par l'administration)			TOTAL (a) + (c)+(d)+(e)	Dates de départ	Dates de retour	Dates de départs ou de retours anticipés	Aéroport de départ et retour souhaité
		CONJOINT	ENFANTS A CHARGE						
			> 12 ans à < 20 ans	> 2 ans à < 12 ans					

NOM de l'agent relevant du ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie	NOM DU CONJOINT	NOM(S) ET DATE DE NAISSANCE DES ENFANTS	NUMERO DE PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE	TELEPHONE	Date de départ	Date de retour

IL EST IMPERATIF DE COMMUNIQUER TOUS LES RENSEIGNEMENTS Y COMPRIS LE NUMERO DE PASSEPORT OU CNI

ANNEXE 2

Secrétariat Général

Demande de congé spécifique

(1) Période d'été 2012 : date limite de dépôt : **25 NOVEMBRE 2011**

Mayotte

Aéroport de départ (2)

Date de départ (3)

Date de retour :

Renseignements concernant l'agent :

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Département :

Lieu de naissance :

Situation de famille :

(1) Célibataire

(1) marié(e)

(1) veuf(ve)

(1) divorcé(e)

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse administrative :

N° de téléphone :

Date de nomination : - en métropole :
- dans un DOM :

Indiquer les dates de congé de longue durée, parental, de disponibilité, obtenus pendant les 3 dernières années civiles :

Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une demande de mutation pour le département où vous sollicitez un congé bonifié, ou envisagez-vous de le faire ? (4)

(1) OUI

(1) NON

(1) cocher la (les) cases concernée(s)

(2) Le départ ne pourra avoir lieu antérieurement à la date d'effet de l'arrêté d'ouverture des droits au congé bonifié.

Renseignements concernant les ayants droit :

Enfant(s) à charge (1)

Nom

Prénoms

Date de naissance

.....
.....
.....

Conjoint(e)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Département de naissance :

Profession :

Nom, adresse et n° de téléphone de son employeur :

Votre conjoint est-il agent d'une administration ou entreprise où s'applique un régime de congé bonifié
Si oui, laquelle :
A t-il bénéficié de la prise en charge des frais de transport au titre de son administration ou entreprise
Si oui, laquelle :
Si non, joindre une attestation de non prise en charge pour lui-même et les enfants.

Nota : Dans le cas de voyage devant être effectué sur un vol différent de celui du bénéficiaire, en faire la demande écrite et préciser ci-dessous la date de départ (ou de retour) souhaitée (2).

Pièces justificatives destinées aux services rectoraux (3)

- une photocopie du livret de famille pour chacun des enfants à charge ;
- un relevé d'identité bancaire, postale ou d'épargne aux nom et prénom de l'agent faisant apparaître la domiciliation.
- une photocopie de la déclaration des revenus de 2011 (à verser en complément du dossier dès son établissement) ;
- une photocopie du bulletin de salaire de décembre 2011 du conjoint (à verser en complément du dossier dès sa réception) ;
- une attestation de domicile des parents délivrée par la mairie de la commune du DOM ;
ou
- une attestation de sépulture délivrée par la commune

- un certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année scolaire en cours pour les enfants de 16 à 20 ans,
- une photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître, selon le cas, « le titulaire de la garde de l'enfant » ou « le parent qui a l'exercice de l'autorité parentale » ;
- une photocopie de la carte d'invalidité de 80 % ;
- une attestation de l'employeur certifiant la non prise en charge du voyage du (de la) conjoint(e) et/ou des enfants.

(1) Enfant(s) du fonctionnaire et/ou du conjoint à charge au sens de la législation sur les prestations familiales ;

(2) un seul voyage peut être effectué sans accompagner le bénéficiaire :

- soit au départ (voyage différé)
- soit au retour (voyage anticipé).

(3) Cocher la (les) cases concernées.

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant dans ma situation familiale.

A _____, Le

Signature de l'agent

Avis du supérieur hiérarchique

Sur la durée du congé allant du..... au.....

A _____, Le

Le supérieur hiérarchique

Avignon, le 8 novembre 2011

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°40 du 03 novembre 2011 portant mention des échanges et actions de formation à l'étranger pour l'année 2012-2013.

I/ Echange franco-allemand

Envoi du dossier de candidature en double exemplaire auprès du supérieur hiérarchique pour le 9 décembre 2011, délai de rigueur.

II/ Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

Envoi du dossier de candidature, en double exemplaire, pour le 6 décembre 2011 auprès du supérieur hiérarchique, délai de rigueur.

III/ Echange poste pour poste au Québec

- Envoi du dossier de candidature en format électronique pour le 6 janvier 2012 au CIEP
- Envoi du dossier de candidature, format papier, en 3 exemplaires au supérieur hiérarchique pour le 31 janvier 2012, délai de rigueur.

IV/ Séjour CODOFIL en Louisiane

- Date limite d'enregistrement des candidatures par le CIEP : 16 janvier 2012
- Envoyer la version électronique du document au format Word à codofil@ciep.fr
- Envoi du dossier papier, en double exemplaire dès saisie et au plus tard pour le 16 janvier 2012 auprès du supérieur hiérarchique, délai de rigueur.

Signé par

Le chef de la DVRH
Gabriel DUBOC



Avignon, le 9 novembre 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division
de la scolarité

Référence
2011

Dossier suivi par
Estelle CAPPELLO

Téléphone
04 90 27 76 91

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : Enquête ministérielle sur l'accueil et la scolarisation des élèves non francophones 1^{ère} phase 2011-2012

Références : -circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 décrivant l'organisation de la scolarité des élèves nouveaux arrivants (BO spécial n°10 du 25 avril 2002)
-note n° 2011-0043 DEPP B1 du 3 novembre 2011 (Phase 1)

Le ministère de l'éducation nationale vient de me communiquer les modalités de la phase 1 de l'enquête nationale sur les effectifs et les dispositifs consacrés à l'accueil et à la scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Afin de répondre à cette demande, je vous serais obligé de me faire connaître, à la date d'observation du 14 novembre 2011, la situation des nouveaux arrivants inscrits dans votre établissement depuis la rentrée 2011 et ceux inscrits durant l'année scolaire 2010-2011, à l'aide du tableau ci-joint.

Je vous remercie de me communiquer ces informations pour le mercredi 23 novembre 2011, délai de rigueur.

Bernard LELOUCH

P.J. : 1



**ENQUETE MINISTERIELLE CONCERNANT LES ENAF
PREMIERE PHASE
PERIODE D'OBSERVATION SEMAINE DU 14 NOVEMBRE 2011**

Nom de l'établissement :

Nombre d'élèves nouvellement arrivés en France	Inscrits depuis le 5 septembre 2011	Inscrits durant l'année scolaire 2010-2011
Inscrits en dispositif DAI		
Inscrits en classe du cursus ordinaire avec soutien		
Inscrits en classe du cursus ordinaire sans soutien		



Avignon, le 9 novembre 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices d'école,
Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale
chargés de circonscription

académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division
de l'Organisation Scolaire

Dossier suivi par
Ghislaine DEFRES
Téléphone
04 90 27 76 43
Fax
04 90 27 76 73
Mél.
ce.ghislaine.defres
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : Préparation de la rentrée 2012 – Prévisions d'effectifs

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2012 s'effectueront à l'aide de « Base Élèves 1^{er} degré » du jeudi 17 novembre au jeudi 24 novembre 2011.

Vous pourrez accéder à l'application en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://si1d.ac-aix-marseille.fr/>

Pendant toute la durée d'ouverture de cette campagne et tant que vous n'aurez pas validé les données saisies, vous aurez la possibilité de les modifier.

Je vous remercie bien vivement pour votre contribution essentielle, qui permettra de garantir une analyse précise des besoins du département. Il en va de la réussite de la rentrée 2012.



Bernard LELOUCH

BASE ELEVES PREMIER DEGRE

Prévisions des effectifs



ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



Premier degré

- École
- Élèves
- Gestion courante

Suivi effectifs Préviation effectifs Carte d'identité Classes

École

Cette rubrique vous permet de :

- ◆ Suivre les effectifs
 - ◆ **Effectuer des prévisions des effectifs pour la rentrée scolaire N+1**
 - ◆ Créer/Modifier/Visualiser les classes de l'école
- ## Préviation des effectifs par le directeur

Dans le menu École , suite à la demande de l'inspection académique reçue par mèl, le directeur peut effectuer des prévisions d'effectifs pour l'année scolaire suivante.

Cette opération ne peut être effectuée que dans la période définie par l'inspection académique.



Prévision des effectifs par le directeur

Cette prévision s'effectue en trois étapes successives.



Prévision effectifs

- ◆ **Effectuer une montée pédagogique automatique**
Simulation du passage des élèves en fin d'année scolaire
- ◆ **Saisir une prévision des effectifs de l'année N+1**
Ajustement des prévisions des effectifs pour l'année suivante
- ◆ **Gérer les prévisions des effectifs**
Gérer les prévisions des effectifs

ETAPE 1

la montée pédagogique automatique
: tous les élèves sont passés
automatiquement au niveau
supérieur.

ETAPE 2

Le directeur ajuste les prévisions en
intervenant sur la montée
pédagogique, sur le nombre
d'élèves sortants et entrants et,
enregistre différents
« brouillons » de prévisions.

ETAPE 3

Le directeur consulte, édite et valide un
des « brouillons » de son choix



Prévision des effectifs par le directeur

1 - Effectuer une montée pédagogique automatique

Les effectifs constatés de l'année en cours sont les **effectifs constatés** du jour où le directeur a répondu à la demande de prévision des effectifs faite par l'IA

Le directeur a la possibilité d'enregistrer cette simulation s'il le souhaite.

Stimulac... des élèves pour l'année suivante

Veillez en... de passage de votre école :

Montée pédagogique

Période de traitement demandée par l'IA du 01/01/2007 au 28/02/2007

Élèves ré... au + cycle (CLIS, Classe d'adaptation)

	Ordinaire									CLIS, Classe d'adaptation				TOTAL	
	Maternelle (1)				Cycle 2 (2)		Cycle 3 (3)			Total (1+2+3)	Maternelle (1)	Cycle 2 (2)	Cycle 3 (3)		Total (1+2+3)
Niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2						
Nombre de classes										10				4	14
Effectifs constatés (année en cours)	0	0	8	12	22	33	26	7	11	119	2	8	5	15	134
Effectifs prévus (année suivante)	0	0	0	8	12	22	33	26	7	108	0	2	8	10	118

L'application simule automatiquement la montée pédagogique des élèves : tous les élèves admis définitivement sont passés au niveau supérieur.



Prévision des effectifs par le directeur

2 - Saisir des prévisions des effectifs pour l'année N+1

Saisie des prévisions des effectifs de l'année suivante

État du 10/01/2007

Période de traitement demandée par l'IA du 01/01/2007 au 28/02/2007

Élèves répartis par niveau + cycle (CLIS, Classe d'adaptation)

	Ordinaire				CLIS, Classe d'adaptation				TOTAL				
	Maternelle (1)	Cycle 2 (2)	Cycle 3 (3)		Total (1+2+3)	Maternelle (1)	Cycle 2 (2)	Cycle 3 (3)		Total (1+2+3)			
			CM1	CM2									
					10				4	14			
					7	11			2	8	5	15	134
					26	7			0	2	8	10	118
Montée pédagogique (directeur)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Entrées (directeur)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sorties (directeur)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1- Le directeur corrige éventuellement les chiffres de la montée pédagogique automatique.
2- Il saisit le nombre d'élèves entrants et le nombre des élèves sortants.

le directeur enregistre la prévision d'effectifs,

* Total = montée pédagogique directeur + (Entrées - Sorties)

Enregistrer

Annuler

, vous pouvez 'Valider' vos prévisions dans le menu 'Gérer les prévisions des effectifs'

Édition de l'état

En cliquant sur ce lien, le directeur a la possibilité d'éditer ces prévisions au format d'un tableur .





État des prévisions des effectifs - format Tableur



Prévision des effectifs par le directeur

3 ème étape : Gérer les prévisions des effectifs

supérieur recherche  École Élèves Gestion courante ? 

Suivi effectifs **Prévision effectifs** Carte d'identité Classes Interfaces

Liste des prévisions des effectifs

Année scolaire de prévision

2005/2006 ▼

Chercher

Retour

Date de l'état de prévisions	Période de traitement demandée par l'IA	Statut
Etat du 03/04/2004	Du 01/04/2004 au 30/09/2004	non validé  <input type="button" value="valider"/>
Etat du 03/03/2004	Du 01/04/2004 au 30/09/2004	non validé 
Etat du 05/01/2004	Du 01/01/2004 au 30/01/2004	archivé
Etat du 10/12/2003	Du 03/12/2003 au 15/12/2003	archivé
Etat du 20/11/2003	Du 13/11/2003 au 25/11/2003	archivé <input type="button" value="rechercher"/>

En cliquant sur ce lien, le directeur a la possibilité de visualiser l'état enregistré

Tant que la prévision des effectifs est à l'état « non validé » le directeur a la possibilité de la supprimer en cliquant sur la corbeille.

Un clic sur le bouton Valider permet au directeur de **répondre à la demande de validation** faite par l'IA

Prévision des effectifs par le directeur

Validation d'une prévision des effectifs de l'année 2006-2007

Etes-vous sûr de vouloir valider cette prévision ?

État du 03/04/2006

Période de traitement demandée par l'IA 01/04/2006 au 30/08/2006

Un clic sur le bouton OK permet au directeur de valider la prévision des effectifs effectuée à la demande de l'IA

Élèves répartis par niveau + cycle (CLIS, Classe d'adaptation)



	Ordinaire									CLIS, Classe d'adaptation				TOTAL	
	Maternelle (1)				Cycle 2 (2)		Cycle 3 (3)			Total (1+2+3)	Maternelle (1)	Cycle 2 (2)	Cycle 3 (3)		Total (1+2+3)
Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2						
Nombre de classes										10				4	14
Effectifs constatés (année 2004-2005)	0	0	8	12	22	33	26	7	11	119	2	8	5	15	134
Montée pédagogique (automatique)	0	0	0	8	12	22	33	26	7	108	0	2	8	10	118
Montée pédagogique (directeur)	0	0	0	8	12	22	33	26	7	108	0	2	8	10	118
Entrées (directeur)	0	0	0	2	1	3	2	6	0	14	0	1	0	1	15
Sorties (directeur)	0	0	0	2	0	5	1	0	1	9	0	1	3	4	13
TOTAL * (directeur)	0	0	0	8	13	20	34	32	6	113	0	2	5	7	120

* Total = montée pédagogique directeur + (Entrées - Sorties)



Prévision des effectifs par le directeur


3 ème étape : Gérer les prévisions des effectifs

supérieur recherche  École Élèves Gestion courante ? 

Suivi effectifs Prévision effectifs Carte d'identité Classes Interfaces

Liste des prévisions des effectifs

Année scolaire de prévision

2005/2006 

Chercher

Retour

Date de l'état de prévisions	Période de traitement demandée par l'IA	Statut
Etat du 03/04/2004	Du 01/04/2004 au 30/09/2004	non validé  valider
Etat du 03/03/2004	Du 01/04/2004 au 30/09/2004	non validé 
Etat du 05/01/2004	Du 01/01/2004 au 30/01/2004	archivé
Etat du 10/12/2003	Du 03/12/2003 au 15/12/2003	archivé
Etat du 20/11/2003	Du 13/11/2003 au 25/11/2003	archivé rapprocher

Un clic sur le bouton Rapprocher permet au directeur de comparer les effectifs de l'année en cours à ceux de l'année à venir.





Avignon, le 18 octobre 2011



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Cabinet

Référence
xxxx

Dossier suivi par
Véronique Garcia

Téléphone
04 90 27 76 06

Fax
04 90 82 96 18

Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
s/c des IEN chargés de circonscription

Objet : Pratique du jeu d'échecs en milieu scolaire

P.J. : 2

Pour la troisième année consécutive, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un dossier actualisé d'information et de recensement d'activités élaboré par le Comité Vauclusien du Jeu d'Echecs afin de promouvoir la pratique de ce jeu en milieu scolaire.

J'insiste à nouveau sur la valeur éducative d'une telle pratique, qu'elle s'inscrive dans les activités péri-éducatives ou l'accompagnement éducatif, ou encore qu'elle s'articule à un projet de classe. C'est pourquoi je vous invite à prendre attentivement connaissance des possibilités qui vous sont offertes pour signer éventuellement une convention « accompagnement éducatif » avec un club local, créer un club d'établissement, participer à des actions fédérales, acquérir du matériel ou des brochures pédagogiques.

Je vous informe également que pour la première fois un **stage de formation** pour « **Apprendre à apprendre à jouer aux échecs** » a été proposé aux professeurs des écoles dans un cadre institutionnel.

Il aura lieu le :

mercredi 23 novembre de 9h00 à 12h00
à l'école St Ruf, 2 Place St Ruf, 84000 Avignon.

En raison de l'afflux des candidatures, le Comité vauclusien en organisera un second le :

mercredi 7 décembre de 14h30 à 17h30,
au siège du Comité
85 Avenue Frédéric Mistral, 84100 Orange.

Vos élèves, écoliers, collégiens et lycéens, pourront également participer **aux Championnats scolaires départementaux** qui se dérouleront le :

mercredi 25 janvier 2012 de 13h30 à 18h00
au Lycée Professionnel Maria Casarès
1 Rue des Bavardages, BP 839, 84082 Avignon.

.../...





Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'organisateur pour toute information utile et inscription :

Monsieur Christian BERNARD,
Président du Comité vaclusien du Jeu d'Echecs
directeur en charge des publics scolaires
chris.a.bernard@wanadoo.fr
85 Avenue Frédéric Mistral, 84100 ORANGE
06.15.82.63.34

Vivement désireux de renforcer la communication avec les enseignants du département, il vous demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives déjà existantes dans ce domaine, de manière à les promouvoir et à vous aider dans cette entreprise.

C'est bien volontiers que je relaie cette initiative au regard des valeurs pédagogiques dont elle est porteuse.

Je sais pouvoir compter sur votre précieux appui.

Signé

Bernard LELOUCH



COMITE VAUCLUSIEN DU JEU D'ECHECS

Christian BERNARD
responsable des Scolaires
chris.a.bernard@wanadoo.fr
0615 826334

Siège : 85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
Tél. Fax. 0490 349797
chris.a.bernard@wanadoo.fr
site : www.echecs-en-vaucluse

A L'ATTENTION DE

Mmes et MM. les chefs d'établissements vauclusiens : écoles, collèges et lycées

LA PRATIQUE DU JEU D'ECHECS EN MILIEU SCOLAIRE A POUR BUT de :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté au travers des règles et du respect d'autrui**
- Construire la personnalité de l'élève en l'encourageant à réussir**
- Développer les capacités intellectuelles de l'élève en l'aidant à mieux réfléchir**

Cette pratique contribue à développer chez les élèves certaines qualités comme la concentration, la mémorisation, l'analyse, l'imagination, la planification, la maîtrise de soi, la structuration dans l'espace, la citoyenneté, etc. Elle aide à valider 19 des 43 items des piliers 1, 3, 6 et 7 du socle des acquis et savoir-faire de l'enseignement du 1^{er} degré.

DANS LE BUT DE PROMOUVOIR CETTE PRATIQUE

Nous souhaitons recenser les activités existantes dans votre établissement : projet de classe, activités péri-éducatives ou accompagnements éducatifs. Ce recensement a pour objectif de permettre une meilleure communication entre les enseignants du 1^{er} ou 2nd degré et le Comité vauclusien du Jeu d'Échecs, par l'intermédiaire de Christian BERNARD, Président du Comité et responsable du secteur Scolaire.

Il nous permettra de vous informer :

- sur les **Championnats scolaires départementaux** qui auront lieu le **mercredi 25 janvier 2012** à Avignon à 14h00 au Lycée professionnel Maria Casarès (voir fiche ci-jointe)
- sur une **animation pédagogique gratuite** de formation d'animateurs et d'enseignants pour « Apprendre à apprendre à jouer aux échecs » qui aura lieu le **mercredi 7 décembre de 14h30 à 17h30 à l'Echiquier orangeois**, 85 avenue F. Mistral 84100 Orange. Voici le contenu de ce stage : diaporama sur la fabuleuse histoire du jeu d'échecs, valeurs pédagogiques et humaines du jeu d'échecs, apprentissage pédagogique en utilisant des fiches de leçons et d'exercices

Un **jeu d'échecs** sera offert par le Comité à chaque stagiaire.

- sur les **différentes actions à mener** pour signer éventuellement une convention « accompagnement éducatif » avec un club local, créer un club d'établissement, participer à des actions fédérales telles que les championnats scolaires, acquérir du matériel à tarif promotionnel (11 € le jeu), des brochures comme « Echecs et matjunior », du matériel pédagogique...

Merci d'indiquer le nom de l'intervenant, la nature de ses activités, son e-mail et ses demandes éventuelles par mail à Christian BERNARD, président du Comité départemental et responsable des scolaires, pour établir au plus vite des échanges.

Christian BERNARD responsable des Scolaires chris.a.bernard@wanadoo.fr

Championnats Scolaires d'échecs

Phase départementale 84 - Année scolaire 2011-2012

Quand et où auront lieu ces championnats scolaires ?

Ils auront lieu le **mercredi 25 janvier 2012 de 13h30 à 18h00**

première partie à 14h00

au Lycée professionnel Maria Casarès, à Avignon 0490 134545

1 rue Bavardages 84000 AVIGNON, donnant avenue Pierre Semard, près du Collège Roumanille

Parking gratuit pour les accompagnateurs

Qui peut participer ?

En catégorie école primaire, collège, lycée du Vaucluse, tous les jeunes, licenciés ou non, connaissant les règles du jeu d'échecs peuvent s'inscrire **gratuitement** au tournoi.

La licence B (obligatoire, comprenant une assurance) sera offerte aux participants par le Comité vauclusien du Jeu d'Echecs.

Comment se déroulent ces championnats scolaires ?

Pour cette phase, la compétition est considérée comme individuelle. La cadence de jeu est 15mn chacun au KO, en 5 rondes. Le classement est individuel. Un classement par établissement est ensuite établi sur les 8 premiers joueurs comportant au moins deux féminines d'une même école ou d'un même collège et sur les 4 premiers joueurs d'un même lycée. Les trois premiers établissements de chaque catégorie sont récompensés. Le nombre d'établissement qualifié par catégorie pour la phase académique sera connu ultérieurement. (Cependant pour participer au championnat académique, chaque équipe doit avoir participé à la phase départementale. Ces équipes peuvent compter cependant des joueurs n'ayant pas participé à celle-ci.)

Comment s'inscrire et qui contacter ?

Il est nécessaire que le responsable de l'activité « échecs » au sein de chaque établissement communique la liste de ses joueurs (nom, prénom, date de naissance, code FFE ?) au plus tard le samedi 21 janvier de préférence par mail à **Christian BERNARD** responsable des Scolaires chris.a.bernard@wanadoo.fr 0615 826334

Aucune inscription ne sera prise sur place

